

Règlement - Art Challenge by BEE SECURE

Pour faciliter la lecture du présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique. Il désigne indifféremment les personnes de tout sexe.

L'organisateur

- Est dénommé l'organisateur : BEE SECURE, initiative nationale coordonnée par le Service national de la jeunesse (SNJ).
- Le concours artistique est organisé dans le cadre de la journée dédiée à la sécurité en ligne, dite Safer Internet Day. Le présent règlement fixe les conditions de participation ainsi que les modalités d'organisation et de déroulement du concours.

Profil des participants

- Concours gratuit, ouvert à toute personne âgée de 12 à 29 ans résidant officiellement au Luxembourg.
- Participation possible seule ou en groupe.
- La participation des mineurs est soumise à une autorisation écrite de leur représentant légal.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ou œuvre ne respectant pas les règles, ou présentant un contenu offensant, diffamatoire ou discriminatoire.

Conditions

- **Thème imposé** : Réseaux sociaux leurs impacts, usages, avantages et risques).
Les réseaux sociaux peuvent inspirer, connecter et divertir, mais aussi mettre sous pression, influencer, comparer, exposer ou blesser : que représentent-ils pour toi (un espace de liberté, une source de stress, un masque, une addiction, ...)
- **Formats acceptés** :
 - Œuvres littéraires → texte en version papier (imprimé) ou en version digitale, format A4 (21,0 x 29,7 cm), orientation libre.
 - Œuvres 2D → dessin, collage, illustration en version papier ou en version digitale imprimé sur format A3, orientation libre.
 - Œuvres 3D → sculptures ou créations tridimensionnelles, max. 30 x 30 x 30 cm.
 - Vidéos → durée max. 90 sec., format .mp4.
 - Formats combinés possibles (par ex. texte + illustration, poème + vidéo), à condition que chaque partie respecte les règles de son format.

- **Langues acceptées** : français, luxembourgeois, allemand, anglais.
- L'œuvre présentée doit constituer une création personnelle du participant.
- Les œuvres endommagées, incomplètes ou illisibles pourront être écartées du concours.
- **En cas d'utilisation d'une intelligence artificielle (IA), il faut :**
 - Indiquer les outils utilisés,
 - Fournir les instructions (prompts) ayant mené au résultat,
 - Garantir que l'œuvre ne contient aucun élément protégé par des droits d'auteur,
 - Confirmer que l'œuvre est originale et issue d'une démarche créative personnelle.
- Chaque participant ou groupe fournit aussi :
 - Le **titre de l'œuvre**, à indiquer dans le formulaire de soumission.
 - Un **texte explicatif (100–150 mots)** accompagnant l'œuvre, destiné à aider le jury et le public à en comprendre la portée. Ce texte, à soumettre directement dans le formulaire de soumission, peut notamment présenter la démarche créative, le lien avec le thème des réseaux sociaux, le message transmis ou certains choix artistiques.
 - Une **preuve de production** à uploader dans le formulaire de soumission. Un exemple de preuve de production est présenté en annexe.
- **Identification de l'œuvre** : chaque œuvre doit être clairement identifiable au nom du participant (ou du responsable du groupe).
 - Pour les œuvres physiques (texte imprimé, dessin, collage, sculpture, etc.), le nom et le prénom doivent être indiqués au verso, sur la base ou sur une étiquette fixée à l'œuvre, de manière discrète mais lisible.
 - Pour les œuvres numériques (fichier digital, vidéo, création 3D, etc.), le nom et le prénom doivent être renseignés dans le nom du fichier et permettre d'identifier clairement le participant (par ex. Nom_Prénom_TitreŒuvre).

Soumission

Période de production : Jusqu'au 13 décembre 2026.

1. Soumission en ligne (**obligatoire**)
 - Toutes les participations doivent être enregistrées via le formulaire en ligne, quel que soit le type d'œuvre.
2. Envoi complémentaire (si nécessaire)
 - Par voie postale (uniquement pour les œuvres physiques) à l'adresse suivante :

Service national de la Jeunesse
A l'attention de BEE SECURE
48-50, Rue Charles Martel
L-2134 Merl – Luxembourg

(!) : l'envoi postal doit obligatoirement comporter le nom et le prénom du/des participants afin que l'œuvre puisse être clairement identifiée et associée à la soumission en ligne.
 - Par voie électronique à l'adresse mail ep@bee-secure.lu (pour les fichiers volumineux, ex. vidéo) via un service de transfert de fichiers en ligne.

Sélection

- **Présélection** : le jury interne de BEE SECURE vérifie le respect du règlement.
- **Sélection professionnelle** : le jury professionnel est composé d'artistes, de professeurs et d'agents du Service national de la jeunesse. Il choisit une vingtaine d'œuvres pour la galerie / le vote du public. Les décisions du jury sont sans appel.
- **Vote du public** : se fera par support électronique le 16 février 2027. En cas d'égalité, le jury professionnel tranchera.

Prix

- Tous les participants dont l'œuvre est retenue par le jury professionnel reçoivent un certificat de participation.
- Vote du public :
 - 3 prix pour les participants âgés de 12-16 ans
 - 3 prix pour les participants âgés de 17-29 ans
 - 3 prix pour les groupes (catégorie mixte, peu importe l'âge des membres).
 - 1 prix jury
- Les prix ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, ni être échangés, remplacés, subrogés ou convertis, en tout ou en partie, en espèces ou en toute autre contrepartie.
- En cas d'absence du gagnant lors de la remise des prix, il lui appartient de contacter l'organisateur afin de convenir des modalités de récupération de son prix. À défaut, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la non-remise du prix.
- L'âge pris en compte est celui du participant à la date limite de soumission des œuvres (13 décembre 2026). Les participants nés à cette date seront considérés comme ayant l'âge atteint ce jour-là. Pour les groupes, aucune distinction d'âge n'est appliquée : ils concourent tous dans une seule et même catégorie, indépendamment de la composition des âges.

Dates importantes

- Clôture des envois : 13 décembre 2026 à 23h59.
- Remise des prix : 16 février 2027 au Forum Geesseknäppchen.

Propriété intellectuelle et utilisation des œuvres

- En participant, le/les participant(s) autorise gratuitement l'organisateur à utiliser l'œuvre (imprimée, numérique ou audiovisuelle) à des fins pédagogiques ou de sensibilisation, liées aux missions de BEE SECURE.
- Les droits moraux de l'auteur restent protégés. L'organisateur mentionnera si cela est jugé nécessaire le nom de l'auteur lors de l'utilisation de l'œuvre, sauf demande contraire. L'organisateur s'engage à ne pas utiliser les œuvres à des fins commerciales.

Nom(s): Tom Muller, Chloé Weber, Noah Silva, Mia Rossi, Luca Fernandes



Étape 1: Idée / Sketch



Étape 2: Création en cours

Techniques utilisées (optionnel): Dessin au crayon → Image créée avec l'IA → Détails ajoutés à la main au crayon
→ Coloriage et retouches sur iPad



Preuve de production – Art Challenge by BEE SECURE



Nom(s): _____

Etape 1: Idée / Sketch

Etape 2: Création en cours

Techniques utilisées (optionnel): _____
